



VÉGÉ POLYLAV®

**PUISSANT NETTOYANT À MOUSSE CONTRÔLÉE ET RÉGULÉE, ÉCOLOGIQUE
MULTI-FONCTIONNEL ET ULTRA-CONCENTRÉ**

**BASE LAVANTE BIODÉGRADABLE, 100 % D'ORIGINE VÉGÉTALE
FORMULATION ENRICHIE EN ALCOOL DE FERMENTATION
MATIÈRES VÉGÉTALES RENOUVELABLES D'ORIGINE AGRICOLE**

**SANS COLORANTS
QUALITÉ ALIMENTAIRE**

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État : liquide
Densité : 1,05 +/- 0,03
Odeur : fruits rouges
Couleur : jaune paille
pH : 13,5 +/- 0,5
Point éclair : sans



PROPRIÉTÉS

VÉGÉ POLYLAV®, recommandé pour les nettoyages industriels, émulsionne, complexe et solubilise avec facilité toutes les salissures qu'elles soient d'origine végétale ou animale, ainsi que les huiles, boues et autres souillures. Il s'agit d'une composition originale végétale issue d'un concept d'une haute technologie basé sur la "**Philosophie Verte**" qui permet d'effectuer des extractions de matières végétales : ingrédients végétaux, ingrédients naturels (issus de la fermentation), ingrédients dérivés du végétal (extraction de molécules naturelles de plantes par chimie verte).

Avantages : **VÉGÉ POLYLAV®** est composé d'une base lavante 100 % d'origine végétale à base de tensio-actifs non ioniques qui sont issus des productions agricoles de blé-colza; il ne contient aucune matière issue de la pétrochimie, ni phosphates. Cette composition rentre dans le cadre des produits issus de matières de bases renouvelables sans impact sur l'environnement. Cette formulation est renforcée en alcool de fermentation blé-betterave pour une solubilisation instantanée des salissures. Le séchage après application est rapide et ne laisse pas de traces. Ce nettoyant-dégraissant ayant une mousse contrôlée et régulée, son rinçage est aisé et lui permet une multitude de possibilités d'applications : en manuel (brosse, serpillière, chiffon, pulvérisation, etc...), en autolaveuse, en monobrosse, au nettoyeur haute pression. Ce nettoyant écologique laisse aux locaux traités un agréable parfum de fruits rouges.

Domaines d'utilisation : ce produit base végétale est idéal pour le nettoyage de divers supports encrassés tels que : sols et murs carrelés, peints ou bétonnés, aciers, métaux, plastiques, inox, etc... **VÉGÉ POLYLAV®** est employé par les industries alimentaires ou non, les collectivités, les municipalités, les entreprises de nettoyage qui effectuent des nettoyages de surfaces importantes à l'aide d'autolaveuses ou de monobrosses.

Alimentarité : **VÉGÉ POLYLAV**[®] est conforme à l'arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 8 septembre 1999 concernant les produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact avec les denrées alimentaires.

Utilisation de VÉGÉ POLYLAV[®] suivant les indications portées ci-dessous

APPLICATIONS	DILUTIONS SELON ENCRASSEMENT	MODE D'EMPLOI
Nettoyage et dégraissage de toutes surfaces.	À partir de 0,5 % et jusqu'à 5 % dans de l'eau chaude ou froide, suivant le degré de saletés à éliminer.	En manuel, à la brosse, à la serpillière, au chiffon, en pulvérisation. Dans ce cas, laisser agir quelques minutes, frotter avec une brosse ou un chiffon si nécessaire. Rincer avec de l'eau ou essuyer avec un chiffon propre.
Nettoyage et dégraissage de surfaces.	À partir de 0,5 % et jusqu'à 3 % dans de l'eau, suivant le degré de saletés à éliminer.	En autolaveuse, à la monobrosse, au nettoyeur haute pression. Verser VÉGÉ POLYLAV [®] à la dilution souhaitée dans le réservoir prévu à cet effet de l'autolaveuse, de la monobrosse ou du nettoyeur haute pression et procéder au nettoyage.

Biodégradabilité : les agents de surface présents dans la formulation sont d'origine 100 % végétale et sont conformes au règlement CE n°648/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents : biodégradabilité primaire au moins de 80 %; biodégradabilité finale (minéralisation) au moins de 60 %.

Recommandations : conformément à la législation en vigueur, dans le cas d'une utilisation sur du matériel ayant un contact alimentaire, effectuer obligatoirement un rinçage à l'eau potable. Port de gants de protection recommandé. En cas d'éclaboussures dans les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau.

D.A.C.D. ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. D.A.C.D. n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.